

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 20 mars 2026
à 9 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le vendredi 20 mars 2026, à 9 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1269556001

Octroi d'un contrat à l'entreprise 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour le service de collecte et d'entreposage des objets et des effets mobiliers à la suite d'éviction, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de douze (12) mois au montant total de 61 316,17 \$, taxes incluses conformément à l'appel d'offres public numéro 25-21208 (lot 1) - Résiliation de la deuxième option de renouvellement du contrat octroyé par la résolution CA 25 250285 adoptée le 17 novembre 2025 (Appel d'offres public 21-19021)

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1269490001

Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de l'offre de l'arrondissement Ville-Marie de prendre en charge les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1260434002

Autorisation du secrétaire d'arrondissement, à signer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'entente relative à la subvention fédérale du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée accordée à la Ville de Montréal par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1267566002

Demande au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, pour agir à titre de « célébrant compétent » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Karen LOKO
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 18 mars 2026



Dossier # : 1269556001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - propreté et déneigement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé par la résolution CA 25 250285 et octroi d'un contrat à l'entreprise 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour le service de collecte et d'entreposage des objets et des effets mobiliers à la suite d'éviction, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de douze (12) mois au prix de sa soumission, soit au montant de 61 316,17 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 25-21208 (lot 1).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires ni d'espace d'entreposage pour offrir des services de collecte et d'entreposage à la suite des évictions;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

il est résolu:

De résilier le contrat octroyé par la résolution CA 25 250285 du 17 novembre 2025 à l'entreprise 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), contrat qui fut octroyé selon l'option de renouvellement pour 2026 conformément à l'appel d'offres public 21-19021, pour les services de collecte et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique à la suite des saisies ou des évictions.

D'octroyer un contrat à l'entreprise 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour le service de collecte et d'entreposage des objets et des effets mobiliers à la suite d'éviction, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de douze (12), commençant le 1er avril 2026, conformément à l'appel d'offres public numéro 25-21208 (lot 1).

D'autoriser, par conséquent, la dépense de 61 316,17 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 25-21208 (lot 1).

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-03-19 15:11

Signataire : Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1269556001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - propreté et déneigement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat octroyé par la résolution CA 25 250285 et octroi d'un contrat à l'entreprise 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour le service de collecte et d'entreposage des objets et des effets mobiliers à la suite d'éviction, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de douze (12) mois au prix de sa soumission, soit au montant de 61 316,17 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 25-21208 (lot 1).

CONTENU**CONTEXTE**

Lors d'expulsions par ordre de la cour, les biens, meubles et objets qui appartiennent à la personne évincée sont déposés sur le domaine public par l'huissier mandaté pour exécuter l'éviction. Afin d'offrir un service d'entreposage aux personnes évincées, l'arrondissement recourt aux services d'un entrepreneur privé pour récupérer et entreposer les biens des locataires évincés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 250285: Octroi à l'entreprise 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) de l'option de renouvellement pour une période additionnelle d'une (1) année pour les services de collecte et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique à la suite des saisies ou des évictions et, par conséquent, autorisation d'une dépense de 91 549,17 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 21-19021 (3 soumissionnaires conformes), et ce pour une dépense totale de 105 281,54 \$, taxes incluses, incluant 13 732,37 \$, taxes incluses, pour les variations de quantités.

CA25 25 0003: Octroi à l'entreprise 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) de l'option de renouvellement pour une période additionnelle d'une (1) année pour les services de collecte et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique à la suite des saisies ou des évictions et, par conséquent, autorisation d'une dépense de 89 754,05 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 21-19021 (3 soumissionnaires conformes), et ce pour une dépense totale de 103 217,16 \$, taxes incluses, incluant 13 463,11 \$, taxes incluses, pour les variations de quantités.

CA21 250289 (GDD 1218221003) : Octroi à l'entreprise 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) d'un contrat de trois (3) ans, pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'évictions, avec la possibilité de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, et autorisation d'une dépense totale de 263 982,60 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public

21-19021 (3 soumissionnaires conformes).

CA20 25 0296 : Autorisation de la deuxième option de prolongation d'une (1) année, à compter du 1er janvier 2021, du contrat de service de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion, avec l'entreprise Transport Lyon inc. au montant de 58 941,41 \$, taxes incluses, et ce pour un engagement global de cinq (5) années totalisant 294 707,05 \$, taxes incluses (appel d'offres 16-15604).

DESCRIPTION

L'adjudication d'un contrat pour la disposition des biens est nécessaire en raison des nombreuses évictions que nous avons chaque année sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Généralement, pour chaque éviction, les tâches à effectuer par l'adjudicataire comprennent la prise d'inventaire et de photos des biens, le chargement des objets sur le domaine public à la suite d'une éviction, le transport, l'entreposage pour une période de 60 jours. Puis, à cela s'ajoutent la disposition des biens à la fin du délai d'entreposage, si le propriétaire ne les a pas récupérés, ainsi que tous les services connexes reliés à ces opérations. De plus, la fumigation est nécessaire en cas de présence de punaises de lit. La firme retenue est payée selon le travail réalisé aux montants indiqués dans le bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'interruption de ce service, l'arrondissement a octroyé le 17 novembre 2025 (résolution CA 25 250285) à l'entreprise Go Cube un contrat pour 2026, d'un montant de 91 549,17 \$, taxes incluses, et cela, en se prévalant de l'option de renouvellement pour une période additionnelle d'une année, conformément à l'appel d'offres public 21-19021.

Cependant, un appel d'offres (25-21208) pour des services similaires fut lancé le 25 octobre 2025. Le montant du contrat selon ce nouvel appel d'offres est de 61 316,17 \$, taxes incluses.

Le nouvel appel d'offres 25-21208 s'avère plus avantageux, tant en termes de coûts que de portée du contrat. Les quantités prévues — 110 évictions pour une durée de 12 mois — diffèrent de celles de l'ancien contrat, qui couvrait une période de trois ans incluant deux options de renouvellement de 12 mois. À titre comparatif, la quantité prévisionnelle de l'appel d'offres 21-19021 était de 200 évictions pour une période totale de trois ans. Les modalités demeurent identiques entre les deux appels d'offres.

Afin de bénéficier des avantages du nouvel appel d'offres 25-21208, il est recommandé de résilier la deuxième option de renouvellement du contrat 21-19021 octroyée le 17 novembre 2025 et d'octroyer un nouveau contrat à l'entreprise Go Cube conformément à l'appel d'offres 25-21208. Il n'y a pas de pénalités pour la résiliation du contrat 21-19021.

Dans le cadre de l'appel d'offres 25-21208, il y a eu trois soumissionnaires conformes.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal			
Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
9176-7277 Québec inc. (Go Cube)	53 330,00 \$		61 316,17 \$
Déménagement La Capitale Universel	173 350,00 \$		199 309,16 \$
Déménagement MEC Plus	152 925,00 \$		175 825,52 \$

Il est recommandé d'octroyer le contrat à GoCube.com (9176-7277 Québec inc.), firme ayant présenté la plus basse soumission conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale du contrat est de 61 316,17 \$, taxes incluses.
C'est un contrat de 12 mois commençant le 1er avril 2026. Aucune option de prolongation n'est prévue au contrat.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

MONTREAL 2030

Ce sommaire est en cohésion avec l'orientation 2 du plan stratégique de l'administration municipale, visant à *Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion* en permettant de lutter contre les inégalités et en favorisant l'inclusion en mettant en oeuvre des mesures pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat débute le 1er avril 2026 pour une période de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Helene VERREAU
Cheffe de section - Propreté et deneigement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-18

Stephanie MATTE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François DORÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1269490001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de l'offre de l'arrondissement Ville-Marie de prendre en charge les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-03-13 15:29

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269490001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de l'offre de l'arrondissement Ville-Marie de prendre en charge les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les équipes responsables de l'entretien des parcs et de la voirie voient leurs tâches et leur charge de travail augmenter en raison de la multiplication des interventions liées à la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance.

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, l'accompagnement des travaux publics pour les interventions de propreté en lien avec la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance sur le domaine public se fait via une équipe stable, formée et sensibilisée de cols bleus. Cette équipe permet la collaboration efficace des travaux publics avec l'équipe de développement social de l'arrondissement, l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que les organismes concernés. L'arrondissement de Ville-Marie s'est doté de procédures et assure la formation du personnel affecté à ces tâches. Une entente avec le Syndicat des cols bleus de Montréal permet la stabilité de cette équipe.

En ce sens, la Division des parcs et de l'horticulture de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie a créé en 2025 une équipe d'intervention dédiée au soutien d'activités similaires, notamment dans les arrondissements suivants :

- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau-Mont-Royal
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Le Sud-Ouest
- Ville-Marie

Déployée en 2025 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, cette initiative a été couronnée de succès, d'où le souhait de renouveler, en 2026, l'entente avec l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre son déploiement pour une deuxième année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 250138 - 1259519002 - 5 mai 2025 - Acceptation, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de l'offre de l'arrondissement Ville-Marie de prendre en charge les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance, pour une période de 6 mois débutant au printemps 2025

DESCRIPTION

L'équipe sera gérée par la Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie et interviendra, sur demande, dans les autres arrondissements. Ses mandats consisteront en des interventions en matière de propreté.

La détermination des lieux de travail se fera conjointement entre les équipes des arrondissements concernés et les gestionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'équipe sera composée de 8 personnes et disposera de 4 véhicules, afin d'assurer une efficacité maximale sur le terrain :

- 1 camion tasseur
- 4 camionnettes
- 1 contremaître ou contremaîtresse
- 7 cols bleus

L'horaire de travail sera de jour, du mardi au vendredi, et débutera au printemps 2026 pour une durée de 12 mois.

JUSTIFICATION

L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance rend nécessaire des interventions favorisant la cohabitation sociale et l'accompagnement vers les ressources appropriées par des équipes d'intervention formées et sensibilisées. L'arrondissement de Ville-Marie a développé, au fil des ans, une approche collaborative entre les équipes responsables des opérations de propreté sur le terrain et les intervenant(e)s sociaux.

Bien que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dispose d'équipes de travaux publics pouvant effectuer des interventions de propreté, en comparaison avec l'arrondissement de Ville-Marie, la quantité d'interventions est moindre sur son territoire et ne justifie pas, en ce moment, la création d'une équipe locale dédiée en soutien aux interventions liées à l'itinérance.

La mise en place d'une équipe complémentaire offerte par l'arrondissement de Ville-Marie, présente selon les besoins, est une solution qui permet d'assurer des interventions adaptées par du personnel adéquatement formé afin d'assurer la sécurité des travailleur(euse)s et de la clientèle présente. Cette équipe contribue à assurer la continuité des interventions usuelles de propreté dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui, autrement, doit occasionnellement mobiliser ses équipes régulières pour les affecter à des tâches non planifiées. De plus, elle permet une utilisation plus judicieuse du matériel roulant affecté à ces activités.

En vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) :

Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour la réalisation des ces activités proviendra du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance offerte par l'arrondissement de Ville-Marie (durée de 12 mois).

Le montant retenu pour 2026 est de 931 328 \$, dont voici le détail.

Description	Type	Qté	Durée (mois)	Coût unitaire	Sous-total dépense	Sous-total rémunération	Total 2026
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance (502)	main d'oeuvre	1	12			87 392 \$	87 392 \$
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance (162)	main d'oeuvre	3	12			248 551 \$	248 551 \$
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance (446)	main d'oeuvre	3	12			231 687 \$	231 687 \$
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance (CM)	main d'oeuvre	1	12			111 698 \$	111 698 \$
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance - 3 camionnettes	location	4	12	2 000 \$	96 000 \$		96 000 \$
Équipe de soutien aux enjeux liés à l'itinérance - 1 camion tasseur	location	1	12	10 000 \$	120 000 \$		120 000 \$
Soutien logistique	Divers	1	12	3 000 \$	36 000 \$		36 000 \$
Totaux					252 000 \$	679 328 \$	931 328 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier décisionnel aura des conséquences sur la population logée de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, car les équipes locales responsables de l'entretien des parcs et de la voirie ne pourront pas agir aussi rapidement que souhaité sur des interventions de propreté qui favorisent la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance dans l'espace public. Cela aura aussi des conséquences sur la population non logée de l'arrondissement, car les équipes locales de travaux publics ne sont pas formées pour intervenir en s'adaptant à sa réalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront déterminées au besoin avec l'équipe des communications de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'arrondissement de Ville-Marie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du déploiement prévu : printemps 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Murielle BURHAM-BELLA
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-12

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

arrondissements



Dossier # : 1260434002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du secrétaire d'arrondissement, à signer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'entente relative à la subvention fédérale du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée provenant de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, accordée à la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en son absence la personne déléguée, à signer l'entente relative à la subvention fédérale du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée provenant de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, accordée à la Ville de Montréal pour l'encadrement des opérations liées à la location court terme.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-03-18 21:53

Signataire : Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260434002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du secrétaire d'arrondissement, à signer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'entente relative à la subvention fédérale du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée provenant de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, accordée à la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures visant à renforcer l'application des restrictions relatives à la location de courte durée, le gouvernement du Canada, par l'entremise de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, a accordé à la Ville de Montréal une subvention provenant du *Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée* . Cette contribution financière vise à soutenir les arrondissements dans leurs efforts de contrôle, de suivi et d'intervention en matière de locations touristiques illégales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 0140 - Autorisation du secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la demande de subvention et de financement, et tout autre document ou engagement y afférent, pour la demande de subvention dédiée à l'encadrement des locations court terme.

DESCRIPTION

La résolution proposée vise à autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'entente relative à la subvention fédérale du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée provenant de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, accordée à la Ville de Montréal. Cette décision est requise afin de permettre à l'arrondissement de formaliser son adhésion aux modalités de la contribution et d'avoir accès aux ressources financières prévues pour soutenir ses actions de contrôle, de conformité et de surveillance des locations touristiques.

L'adoption de cette résolution constitue une étape administrative essentielle pour activer la mise en œuvre locale des mesures financées par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et ainsi renforcer la capacité de l'arrondissement à encadrer efficacement la location de courte durée sur le territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le gabarit de l'entente, déjà signé par le gouvernement fédéral et transmis à la Ville de Montréal est joint à ce GDD pour information et consultation des modalités.

L'entente consiste en une subvention globale de 3 131 332\$ répartis comme suit, prenant effet à la date de signature et prenant fin le 30 juin 2027:

1 565 666\$ pour la période 2025-2026

1 565 666\$ pour la période 2026-2027

Les activités admissibles dans le cadre de cette subvention comprennent

- o la sensibilisation du public;
- o la gestion des mécanismes de plaintes;
- o la gestion des systèmes d'octroi de permis ou d'enregistrement;
- o la réalisation d'enquêtes et d'inspections;
- o la délivrance d'avertissements, d'avis d'infraction aux règlements ou de contraventions;
- o le soutien des procédures judiciaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente consiste en une subvention globale de 3 131 332\$ répartis comme suit, prenant effet à la date de signature et prenant fin le 30 juin 2027:

1 565 666\$ pour la période 2025-2026

1 565 666\$ pour la période 2026-2027

MONTREAL 2030

Voir la grille d'analyse en pièce jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications au sujet de cette subvention doivent être coordonnées avec le gouvernement fédéral.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Korinne FOUCHER
Cheffe de section - Programme des résidences
touristiques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-17

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire
et etudes techniques

**Dossier # : 1267566002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, pour agir à titre de « célébrant compétent » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE selon l'article 366 du Code civil du Québec, sont des célébrants compétents pour célébrer les mariages, toute autre personne désignée par le ministre de la Justice, notamment des maires, d'autres membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et des fonctionnaires municipaux ;
Il est recommandé :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-03-18 13:11**Signataire :**

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267566002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, pour agir à titre de « célébrant compétent » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet aux mairesses et aux maires d'arrondissement, aux conseillères municipales et conseillers municipaux et d'arrondissement, ainsi qu'aux officières municipales et officiers municipaux qui en font la demande auprès du Directeur de l'état civil, d'être désigné(e)s comme célébrant(e)s compétent(e)s pour célébrer des unions et mariages civils.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Pour être nommé(e) « célébrant(e) compétent(e) », une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au Directeur de l'état civil, demandant la désignation de la personne apte à exercer cette fonction. Ensuite, le Directeur de l'état civil attribuera un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé(e), le/la célébrant(e) sera autorisé(e) à célébrer des unions et mariages civils uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d'élu(e) municipal(e).

JUSTIFICATION

Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, a exprimé son souhait d'être nommé « célébrant compétent » afin de célébrer des unions et mariages civils dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Gabriel Fortin, conseiller du district de Jeanne-Mance, à titre de « célébrant compétent ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi de la résolution au Directeur de l'état civil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benita DEGBOE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Karen LOKO
secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raphaëlle HOARAU
chef(fe) de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)